

## COLLECTIF INFO 9 - 2014 08 18

Chers amis du Collectif,

Suite à notre dernière communication, S. Claudot et J-P. Vacandare ont rencontré la Direction d'Euronat le 11/08/2014, conformément à la demande faite par l'Expert de revoir ensemble la liste des investissements/rénovations (voir en PJ) avancés par la Direction. M. Geslin, représentant d'IFE, n'a malheureusement pas pu être présent à cette réunion.

Nous avons répété ce qui nous semble incontournable :

- nous formulons une opposition de principe à un fonds, fût-il de « redevance travaux », de rénovation et a fortiori d'investissement. Ce mécanisme représente une avance de fonds et nous ne pensons pas juste de nous faire les banquiers d'Euronat. Si dépenses il doit y avoir, qui doivent être prises en charge par les titulaires de droit de jouissance, qu'elles apparaissent très distinctement dans les comptes via les amortissements réels liés à ces dépenses une fois réalisées !
- le droit de regard sur la comptabilité analytique « redevance bungalows » doit être annuel si nous voulons qu'il soit réel et efficient. Un audit externe spécifique sur ce point lèverait tout soupçon ;
- les dépenses d'investissement liées à la piscine et aux commerces ne doivent pas rentrer dans le cadre des charges imputables aux titulaires de droit de jouissance ;
- seules les dépenses nécessaires correspondant à l'entretien doivent être réalisées.

Nous avons également demandé que le centre de gestion « redevance bungalows » soit rendu totalement explicite (mécanismes et montants), et que les chiffres soient publiés chaque année.

La Direction d'Euronat insiste pour obtenir une enveloppe d'environ 4 Mill. € à affecter aux bungalows.

Elle annonce une communication papier sur l'évolution de la redevance très bientôt. Sauf extraordinaire, celle-ci devrait reprendre en substance la liste des investissements/rénovations en l'état initial, ainsi que le dernier dire de l'expert : autrement dit rien ne bouge !

Il appartient désormais à chacun d'exprimer sa position.

Vous n'êtes pas d'accord avec le fonds d'investissement/rénovation?

Faites-le savoir à la direction d'Euronat !

[info@euronat.fr](mailto:info@euronat.fr) ou mieux encore [jean-michel.lorefice@euronat.fr](mailto:jean-michel.lorefice@euronat.fr)

Et pour vous assurer que votre voix soit entendue et comptabilisée, mettez en copie IFE et le Collectif. [info@ife-aide.eu](mailto:info@ife-aide.eu) ; [Collectif.redevance.2015@gmail.com](mailto:Collectif.redevance.2015@gmail.com)

Bien cordialement,

Sylvain Claudot

Jean-Paul Vacandare

**PS** : Le tableau « Redevance » inséré dans notre Info 8 (2014/08/05 - p.2) nous a été communiqué par Loïc Geslin le 4/08, après donc la réunion générale avec M. Paquier. Nous précisons clairement ne pas avoir su que ce tableau a été élaboré par L. Geslin et non par Euronat... Merci Loïc, pour ton travail effectué dans l'intérêt de tous !